

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 mars 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59  
Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 56  
Nombre de procurations : 3

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	

### Membres absents :

Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

## **OBJET : SPORTS**

### **Aide au paiement des cotisations sportives - Attribution des subventions 2023**

La Ville de Dijon accompagne et favorise la pratique sportive des dijonnais, notamment au travers du dispositif d'aide au paiement des cotisations sportives, mis en œuvre par délibération du conseil municipal du 14 décembre 2009.

Ce dispositif prévoit alors des quotités de prise en charge des cotisations sportives, souscrites par les familles auprès d'un club, allant de 25 % à 100 % du montant à régler en fonction de leurs revenus.

Eu égard au contexte social et économique de ces dernières années, la collectivité, par diverses délibérations, a fait évoluer cette aide de manière à mieux répondre aux besoins des foyers les plus modestes.

S'adressant dans un premier temps aux enfants scolarisés à l'école élémentaire, le dispositif a été étendu en juillet 2020 à l'ensemble des mineurs, puis en septembre 2021, aux personnes âgées de plus de 60 ans et enfin, en juin 2022, aux personnes en situation de handicap sans restriction d'âge, avec les mêmes conditions de ressources.

De plus, le montant de référence de la prise en charge à 100 % de la cotisation a été relevé du montant du Revenu de Solidarité Active (RSA) à 1 200 € en juillet 2020, dans le cadre de la mise en place du plan de mesures sociales élaboré par la Ville de Dijon afin de réduire l'impact de la crise sanitaire sur le pouvoir d'achat des familles.

Depuis cette période il convient de souligner le maintien de ce seuil ainsi que des taux de prise en charge selon les modalités suivantes :

- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 200 € et inférieurs à 1 500€ : réduction de 50 % ;
- revenus mensuels supérieurs ou égaux à 1 500 € et inférieurs ou égaux à 2 100 € : réduction de 25 %.

Dans ce cadre, le constat a été établi d'une augmentation régulière du nombre de bénéficiaires et de la subvention accordée aux clubs.

La saison sportive 2022/2023 vient confirmer cette progression. En effet, lors de sa séance du 5 décembre 2022, le conseil municipal a déjà permis à 1 019 adhérents de pratiquer une activité au sein de 59 sections ou associations sportives dijonnaises et d'attribuer la somme de 137 889,34 €.

Les foyers dijonnais ayant eu la possibilité d'effectuer des demandes jusqu'au 30 novembre 2022, les clubs étaient en mesure de saisir des dossiers jusqu'au 31 janvier 2023.

Ainsi, 135 adhérents supplémentaires ont pu bénéficier d'une réduction de leur cotisation sportive, auprès de 33 sections ou clubs dijonnais.

Il vous est donc proposé d'accorder une subvention d'un montant de 16 014,82 €, selon la répartition figurant dans le document annexé au présent rapport.

Pour la saison sportive 2022-2023, ce sont 1 154 adhérents qui auront pu bénéficier de ce dispositif d'aide mis en place par la Ville de Dijon, pour un montant de 153 904,16 €.

L'effectif féminin représente 45,70 % des personnes aidées, soit 527 femmes. Ce ratio est supérieur à la pratique moyenne au niveau national qui avoisine les 39 % (seulement 28 % en 2009).

Enfin, la part des prises en charge à 100 % de la cotisation représente 59,70 % des bénéficiaires contre 43 % en 2009.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre de l'aide au paiement de cotisations sportives, initiée par la Ville ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 3 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN